

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE DURHAM-SUD  
MRC DE DRUMMOND**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Durham-Sud, tenue le 2 juillet 2024, à 19 h, à la salle des loisirs sise au 130 rue Principale.**

Sont présents :  
Monsieur le conseiller Hilarius Peter  
Monsieur le conseiller Patrice Godin  
Monsieur le conseiller Bernard Martel  
Madame la conseillère Karine Trahan

Tous formant quorum sous la présidence de la madame Sylvie Laval, mairesse.

Sont absents : Madame Ginette Laliberté et monsieur Yvan Courchesne

Est également présente, madame Carole Pigeon, directrice générale et greffière-trésorière intérimaire.

2024-07-174

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par madame Karine Trahan  
Et résolu unanimement d'ouvrir cette séance à 19 h

Adoptée

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

3.1 Adoption – Séance ordinaire

**4. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES**

4.1 Approbation des comptes à payer mois de juin 2024

4.2 Autorisation – ABNA Services conseils – planification stratégique

4.3 Dépôt – règlement 202403 du Canton de Melbourne

4.4 Dépôt – Changement au niveau de la structure P-02263 – Gazette officielle du Québec 5 juin 2024

4.5 Autorisation – Microtec performance informatique – ajustement et protection du système informatique municipal

4.6 Dépôt – MRC de Drummond – Les P'tites boites à lunch

4.7 Programme d'aide à la voirie locale – volet entretien des routes locales

**5. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

5.1 Dépôt du rapport du service incendie de juin 2024

**6. TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE**

6.1 Rapport du responsable des travaux publics de juin 2024

6.2 Dépôt – Programme d'aide à la voirie locale – PPA-CE

**7. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

7.1 Dépôt – Association pulmonaire du Québec – Réduction de l'herbe à poux

7.2 Regroupement de l'office d'habitation Drummond, de l'office d'habitation de Victoriaville-Warwick et de l'office régional d'habitation de l'Érable

**8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

8.1 Rapport des inspecteurs de la MRC de Drummond pour les permis et autres – juin 2024

8.2 ADOPTION – règlement 240-1 Comité consultatif en urbanisme – règles de fonctionnement

**9. LOISIRS ET CULTURE**

9.1 Rapport – Bibliothèque

9.2 Autorisation de gratuité – Terrain des loisirs et salle des loisirs – fête nationale 22 juin 2024

**10. COMMUNICATIONS DIVERSES**

**11. RAPPORT DES REPRÉSENTANTS**

**12. PÉRIODE DE QUESTIONS**

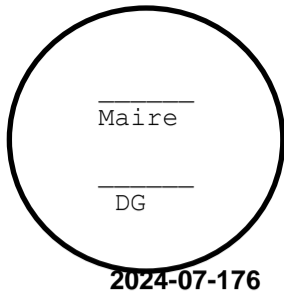
**13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

2024-07-175

Il est proposé par monsieur Patrice Godin  
Et résolu

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée



### 3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Tous les membres du Conseil déclarent avoir lu les procès-verbaux suivants :

- Séance ordinaire du 3 juin 2024
- Séance extraordinaire 17 juin 2024

Il est proposé par monsieur Hilarius Peter  
Et résolu

Que les procès-verbaux soient adoptés tels que rédigés.

Adoptée

### 4 ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

2024-07-177

#### 4.1 Approbation des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Bernard Martel  
Et résolu

D'adopter la liste des comptes du mois de juin 2024 et remise aux membres du Conseil municipal :

|                                   |                     |
|-----------------------------------|---------------------|
| Comptes du mois de juin à payer : | 46 849.43 \$        |
| Comptes du mois de juin payés :   | <u>37 518.59 \$</u> |
| <b>Total</b>                      | <b>84 368.02 \$</b> |

Adoptée

#### 4.2 Autorisation – ABNA Services conseils – planification stratégique 1<sup>e</sup> paiement

2024-07-178

Considérant la nécessité de préparer une stratégie quant aux différents projets à réaliser dans la Municipalité ;

Considérant qu'ABna Services Conseils a été mandaté à l'élaboration d'une stratégie efficace et afin de maximiser le rendement des décisions prises par le Conseil au cours de son mandat ;

Il est proposé par monsieur Patrice Godin  
Et résolu

Que la somme de 7 003.60 \$ (taxes en sus) pour l'accompagnement de la planification stratégique soit payée à ABna Services Conseils sous la facture numéro 0338;

Que la somme de 3 000 \$ (taxes en sus) pour l'accompagnement RH du code de discipline des employés soit payée à ABna Services Conseils sous la facture numéro 0362;

Que la dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-130-00-412.

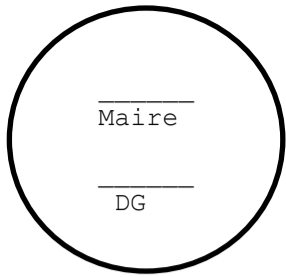
Adoptée

#### 4.3 Dépôt – règlement 202403 du Canton de Melbourne

La directrice générale intérimaire dépose devant le Conseil le règlement numéro 2024-03 – Plan d'urbanisme numéro 2008-01 afin d'identifier toute partie du territoire municipal qui est peu végétalisé, très imperméabilisé ou sujet au phénomène d'îlot de chaleur urbain – de la Municipalité du Canton de Melbourne. Le Conseil en a été informé.

#### 4.4 Dépôt – Changement au niveau de la structure P-02263 – Gazette officielle du Québec 5 juin 2024

La directrice générale intérimaire dépose devant Conseil une communication du ministère du Transport du Québec concernant le changement de description du



Maire

DG

2024-07-179

chemin Deslandes sous le numéro P-02263. Le communiqué a été publié dans la Gazette officielle du Québec en date du 5 juin 2024. Le Conseil en a été informé.

#### **4.5 Autorisation – Microtec performance informatique – ajustement et protection du système informatique municipal**

Considérant l'application de la loi 25 sur la protection des renseignements personnels au Québec;

Considérant que les informations stockées à la Municipalité au service incendie et aux travaux publics sont confidentielles et susceptibles d'être contaminées par des logiciels malveillants;

Il est proposé par monsieur Hilarius Peter  
Et résolu

D'accepter l'offre de service de Microtec performance informatique, pour la somme de 2 709.95 \$ (taxes en sus) du matériel informatique et de la main-d'œuvre estimée sous le devis portant le numéro 000601;

D'accepter l'offre de service de Microtec, performance informatique d'une sauvegarde de données " Cloud " au coût mensuel de 106 \$ (taxes en sus) de tous les utilisateurs de la Municipalité, sous le devis portant le numéro 000601;

D'accepter les produits Microsoft 365 ainsi que la surveillance télémétrique au coût annuel fixe de 1 086.40 \$ (taxes en sus) sous le devis portant le numéro 000601;

De refuser la formation en Cybersécurité ainsi que la formation de la loi 25 offerte par Microtec, performance informatique;

Que la dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-130-00-414-10.

Adoptée

#### **4.6 Dépôt – MRC de Drummond – Les P'tites boîtes à lunch**

La directrice générale intérimaire dépose devant Conseil une communication de la MRC de Drummond concernant la somme amassée totale de 67 738 \$ pour les P'tites boîtes à lunch 2024. Le Conseil en a été informé.

2024-07-180

#### **4.7 Programme d'aide à la voirie locale – volet entretien des routes locales**

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation monétaire de 282 862 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2023;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Il est proposé par madame Karine Trahan  
Et résolu

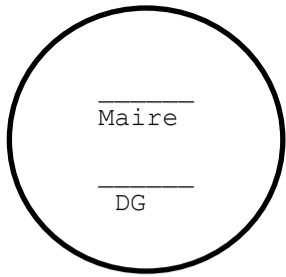
Que la Municipalité de Durham-Sud informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

Adoptée

### **5. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### **5.1 Information – Rapport du directeur service incendie**

La directrice générale intérimaire dépose devant le Conseil le rapport du directeur du service incendie du mois de juin 2024. Le Conseil en a été informé.



## **6. TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE**

### **6.1 Rapport du responsable des travaux publics et de voirie du mois de juin 2024**

La directrice générale intérimaire dépose le rapport du responsable des travaux publics et de voirie du mois de juin 2024. Le Conseil en a été informé.

### **6.2 Dépôt – Programme d'aide à la voirie locale – PPA-CE**

La directrice générale intérimaire dépose une communication du Gouvernement du Québec du ministre des Transports et de la Mobilité durable concernant le programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particulier d'amélioration d'une somme financière de 15 000 \$ accordée pour les travaux d'amélioration des routes de la Municipalité. Le Conseil en a été informé.

## **7. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

### **7.1 Dépôt – Association pulmonaire du Québec – Réduction de l'herbe à poux**

La directrice générale intérimaire dépose une communication de l'Association pulmonaire du Québec concernant l'herbe à poux sur le territoire de la Municipalité. La Mairesse incite ses citoyens à éliminer l'herbe à poux sur les terrains de chacun afin de réduire les impacts négatifs de l'exposition des citoyens vulnérables à cette plante fortement allergène. Le Conseil en a été informé.

### **7.2 Regroupement de l'office d'habitation Drummond, de l'office d'habitation de Victoriaville-Warwick et de l'office régional d'habitation de l'Érable**

2024-07-181

Attendu que l'Office d'habitation Drummond, l'Office d'habitation Victoriaville-Warwick et l'Office régional d'habitation de l'Érable demanderont l'autorisation de la ministre responsable de l'application de la Loi sur la Société d'habitation du Québec de se regrouper ;

Attendu que ces offices ont présenté aux conseils municipaux et du Conseil municipal de Durham-Sud, de la Municipalité de l'Avenir, de la Municipalité du village de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, de la Municipalité de Saint-Albert, de la Municipalité de Saint-Bonaventure, de la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover, de la Municipalité de Saint-Eugène, de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, de la Municipalité de Saint-Guillaume, de la Municipalité de Wickham, de la Municipalité régionale de comté de l'Érable, de la Paroisse de Saint-Majorique-de-Grantham, de la ville de Drummondville, de la Municipalité de Saint-François-du-Lac, de la ville de Victoriaville et de la ville de Warwick, un projet de regroupement des trois (3) offices d'habitation et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche ;

Attendu que les offices d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les conditions d'une entente de regroupement ;

Attendu qu'il y a lieu d'émettre pour la Municipalité de Durham-Sud une recommandation favorable à ce regroupement ;

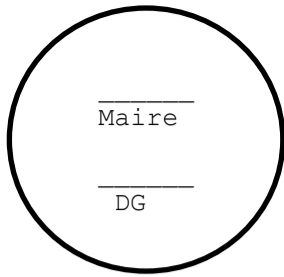
Il est proposé par monsieur Bernard Martel  
Et résolu

Que le Conseil recommande favorablement le regroupement de l'Office d'habitation Drummond, de l'Office d'habitation Victoriaville-Warwick et de l'Office régional d'habitation de l'Érable conformément à l'article 58.1 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec.

Adoptée

## **8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

### **8.1 Rapport des inspecteurs de la MRC de Drummond pour les permis et autres – juin 2024**



La directrice générale intérimaire dépose devant le Conseil le rapport des inspecteurs municipaux de la MRC de Drummond du mois de juin 2024. Le Conseil en a été informé.

## **8.2 ADOPTION – règlement 240-1 Comité consultatif en urbanisme – règles de fonctionnement**

Dispense de lecture.

**2024-07-182**

Considérant qu'un avis de motion a été déposé par monsieur Hilarius Peter lors de la séance régulière tenue le 3 juin 2024;

Considérant que le Conseil a adopté l'avis de motion en séance régulière le 3 juin dernier;

Il est proposé par monsieur Patrice Godin  
Et résolu

Que le règlement numéro 240-1 – Comité consultatif en Urbanisme (CCU) – concernant le fonctionnement dudit comité soit adopté tel que présenté, à savoir :

### **Règlement no 240-1**

### **Règlement régissant la formation et le fonctionnement du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)**

Considérant que La Municipalité de Durham-Sud veut se doter d'un comité consultatif d'urbanisme (CCU);

Considérant qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) aux articles 145.7, 146, 147 et 148, il est permis à une municipalité de créer un comité consultatif d'urbanisme et d'en régir le fonctionnement;

Considérant qu'en vertu des articles 82 et 82.1 du Code municipal (CMQ), le Conseil municipal peut nommer des comités, composés d'autant de ses membres qu'il juge convenable d'avoir pour examiner et étudier une question quelconque;

Considérant que Le Conseil juge opportun que la Municipalité de Durham-Sud soit dotée d'un tel règlement

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 3 juin 2024 par monsieur Hilarius Peter, conseiller;

Considérant qu'un premier projet a été déposé en séance ordinaire le 3 juin 2024 sous la proposition de monsieur Patrice Godin, conseiller, et sous la résolution portant le numéro 2024-06-163;

Considérant que ce règlement portant le numéro 240-1 - Règlement régissant la formation et le fonctionnement du Comité consultatif d'Urbanisme (CCU) rend caduque tout autre règlement concernant la formation d'un CCU pour la Municipalité de Durham-Sud et remplace le règlement numéro 240 - Règlement régissant la formation et le fonctionnement du Comité consultatif d'Urbanisme (CCU);

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Patrice Godin  
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la Municipalité de Durham-Sud adopte le présent règlement, à savoir :

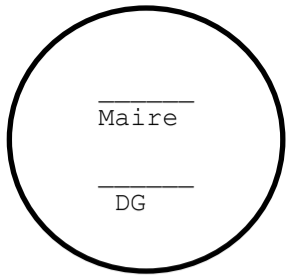
### **Disposition interprétative et application**

#### **Article 1.**

Le préambule de ce règlement en fait partie intégrante

#### **Article 2.**

Ce règlement porte le titre de « Règlement régissant la formation et le fonctionnement du Comité consultatif d'Urbanisme de Durham-Sud » et désigné dans le présent règlement sous le « Comité ».



### **Article 3. - MANDATS ET POUVOIR DU COMITÉ**

Le Comité est chargé d'étudier et de soumettre au Conseil des recommandations en matière d'urbanisme et de zonage. Devront être soumis à ce Comité :

- Toutes demandes de dérogations mineures;
- Toutes demandes en vertu de la Loi sur les biens culturels (L.R.Q., chap. B-4) concernant la citation d'un monument historique et la constitution d'un site du patrimoine;
- Tous autres sujets complémentaires à son mandat et soumis ou demandés par le Conseil.

### **Article 4. - FORMATION DU COMITÉ**

Le Comité se compose d'un minimum de cinq (5) et d'un maximum de sept (7) membres votants nommés par résolution du Conseil;

- Au moins un des membres est choisi parmi les membres du Conseil. - Trois à cinq membres sont choisis parmi les résidents de la Municipalité ;
- L'inspecteur en bâtiment fait partie du Comité ;
- Toute autre personne-ressource dont la compétence est jugée nécessaire pour l'étude de certains dossiers soumis au Comité ;
- Il doit obligatoirement avoir plus de membres résidents de la municipalité que de membres du Conseil municipal au Comité consultatif en Urbanisme ;
- Un président, nommé par le Comité, doit tenir la réunion ;
- Un secrétaire, nommé par le Comité, doit composer un procès-verbal de la réunion

### **Article 5.- QUORUM**

Le quorum est atteint lorsqu'il y a cinquante pour cent (50%) des membres votant lors d'une réunion. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents (résidents et élus déclarés membres par résolution du Conseil).

### **Article 6.- DURÉE DU MANDAT**

La durée du mandat des membres (résidents et élus) est de deux (2) ans. Le mandat est renouvelable et révocable en tout temps sur résolution du Conseil.

### **Article 7. – ABSENCE**

Le Conseil peut mettre fin au mandat d'un membre, qui, sans justification, s'absente à plus de trois (3) réunions consécutives du Comité.

### **Article 8.- RÈGLES**

Le Comité peut établir ses règles de régie interne.

### **Article 9.- HUIS CLOS**

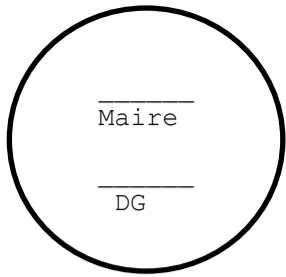
Les réunions du Comité ont lieu à huis clos, sauf si les membres en décident autrement, et ce, sur approbation du Conseil.

### **Article 10. – RÉMUNÉRATION**

La rémunération des membres du Comité est établie par le Conseil municipal sous une résolution qui sera transmise après le dépôt du budget annuel. Les membres du Conseil, qui sont nommés au Comité, reçoivent la même rémunération que les membres résidents du Comité. Pour qu'un membre soit rémunéré. Son nom doit apparaître comme présent au procès-verbal du Comité. Le secrétaire doit faire parvenir le procès-verbal et les présences à la direction générale aussitôt que possible.

### **Article 11. ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.



Avis de motion : 3 juin 2024  
Dépôt du projet : 3 juin 2024  
Adoption : 2 juillet 2024  
Publication : 3 juillet 2024

\_\_\_\_\_  
Sylvie Laval,  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Carole Pigeon, directrice générale et  
greffière-trésorière intérimaire

Adoptée

## **9. LOISIRS ET CULTURE**

### **9.1 Rapport – Bibliothèque**

La directrice générale intérimaire dépose devant le Conseil le rapport du coordonnateur de la bibliothèque municipale du mois de juin 2024. Le Conseil en a été informé.

### **9.2 Autorisation de gratuité – Terrain des loisirs et salle des loisirs – fête nationale 22 juin 2024**

**2024-07-183**

Considérant qu'une activité a été tenue par les Loisirs de Durham-Sud pour la fête nationale le 22 juin 2024 au terrain des loisirs et à la salle des loisirs de la Municipalité ;

Il est proposé par monsieur Bernard Martel  
Et résolu

Que le Conseil accorde la gratuité pour la location du terrain de balle-molle et de la salle des loisirs aux Loisirs de Durham-Sud pour les célébrations de la fête nationale qui a été tenue le 22 juin 2024 sur son territoire;

Que le Conseil remercie les Loisirs de Durham-Sud et son équipe pour l'excellent travail qu'ils font lors d'activités et tout au long de l'année pour les citoyens et citoyennes de la Municipalité.

Adoptée

### **9.3 Autorisation de gratuité – Tournoi de balle-molle 6 juillet 2024**

**2024-07-184**

Considérant qu'une activité sera tenue par les Loisirs de Durham-Sud le 6 juillet 2024 par un tournoi de balle-molle au terrain des loisirs de la Municipalité ;

Il est proposé par monsieur Hilarius Peter  
Et résolu

Que le Conseil accorde la gratuité pour la location du terrain de balle aux Loisirs de Durham-Sud pour le tournoi de balle-molle qui sera tenue le 6 juillet 2024 sur son territoire.

Adoptée

## **10 COMMUNICATIONS DIVERSES**

## **11. RAPPORT DES REPRÉSENTANTS**

## **12.PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **13.LEVÉE DE LA SÉANCE**



Tous les points à l'ordre du jour ayant été lus,

Il est proposé par madame Karine Trahan  
Et résolu

Que la séance soit levée à 19 h 54

Adoptée

Signée à Durham-Sud ce 2<sup>e</sup> jour du mois de juillet de l'année 2024.

\_\_\_\_\_  
Madame Sylvie Laval  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Madame Carole Pigeon  
Directrice générale et  
greffière-trésorière intérimaire